

Quelques éléments de compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2025, à partir de l'enregistrement audio du conseil afin d'apporter des modifications au PV de Sylvie Clavel, L'enregistrement est de la disposition de tous ceux qui me le demandent.

Mes désaccords portent essentiellement sur le vote de Laetitia Dumas ancienne employée de l'entreprise Viallant Loge, lorsqu'elle a fait les devis, entreprise qu'elle a depuis rachetée à Bort les Orgues.

Sur les propositions faites par Louis Toty, pour les demandes de fonds Cantal solidaire 2025, 26, 27 :

Louis TOTY à Laetitia Dumas, au début du débat sur les appartements : « Laetitia sur ce projet là ,c'est pour toi, la préfecture à qui tu avais envoyé il y a 5 ans une demande pour savoir si tu pouvais participer, je ne le savais pas, mais là pour les appartements ils disent que tu ne peux participer ni au ni à la délibération dans la mesure où tu as fait les devis. Le responsable des marchés publics et du contrôle de légalité à la préfecture déconseille vivement que tu participes. Je veux que soit écrit que je ne veux pas en tant que maire, que tu participes. »

Laetitia Dumas : « je peux, je ne travaille plus chez Viallant Loge »

Louis Toty : c'est applicable « qu'on soit employé, gérant ou chef d'entreprise »

Après une remarque de Damien Spinouze sur les devis qui seraient faux :

Louis Toty « Tu veux spécifier que les devis sont faux» .Laetitia Dumas « oui les devis sont estimatifs ils sont complètement faux »

Laetitia Dumas à Sylvie Clavel : « tu peux noter que je suis plus employée de Viallant Loge »

Laetitia Dumas « je ne suis pas concernée ni personnellement ni professionnellement « pourquoi je n'aurais pas le droit de voter »

Louis Toty « tu participes contre mon avis » « la préfecture sait très bien qu'il ne s'agit pas du vote pour les travaux mais pour les demandes de subvention » .

(D Spinouze nous dit que nous demandons toujours les devis à Laetitia Dumas ; je remarque que lors du conseil début janvier 2025, sur les travaux d'isolation au camping , Laetitia Dumas et d'autres élus étaient mécontents que le premier adjoint ait demandé un devis à une entreprise riomoise et non à elle)

Sur la toiture de l'ancienne école, Laetitia Dumas : « c'était à nous de choisir la liste d'entreprises à consulter pour le maitre d'œuvre. » Louis Toty « On n'a pas le droit »

(sur les travaux de toiture, les entreprises de Trizac étaient informées du marché)

Sur la proposition d'installation de nouveaux jeux à l'école, projet de subvention auquel je ne suis pas favorable, j'ai dit (Louis Toty) : « pour l'école, je suis très attaché à l'école, ...si on ne fait de RPI avec Menet et Valette, ...je pense que nous ne sauverons pas les meubles d'ici 5 ans c'est un projet qui n'est pas essentiel et structurant même s'il est important » Je n'ai donc pas dit que l'école n'était pas essentielle, je n'ai parlé que du projet proposé.

**AVIS COLLEGIAL DE HUIT CONSEILLERS
CONCERNANT LES TROIS PROJETS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

**(DOCUMENT A ANNEXER AU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24
MARS 2025)**

ORDRE DU JOUR : DEMANDE SUBVENTION FCS 2025 et 2026-2027

Après avoir préalablement examiné et analysé chaque dossier , voici les observations et les motivations des huit Conseillers signataires de ce document suite au débat, et en réponse au tour de table .

Pour le projet de rénovation des 4 appartements du RDC de l'ancienne Ecole :

La création d'un cabinet médical et d'un cabinet d'infirmières au RDC de L'ancienne Ecole et la rénovation de deux appartements pour laquelle il a été obtenu une subvention du Conseil Départemental (LES CLES DU CANTAL : 36 000 euros) et une subvention FOND VERT (25 000 euros) sont indissociables d'une rénovation complète d'une partie de ce bâtiment, dont les cages d'escaliers et la terrasse. Ils font remarquer que le dossier de subvention DETR/DSIL 2025 a été rejeté en raison du cout des travaux en novembre 2024. Pour les deux autres dossiers, les montants présentés étaient inférieurs.

Le non recours à une assistance Maitrise d'Ouvrage pour la préparation du dossier, l'estimatif du cout des travaux (236 000 euros HT) jugé insuffisant pour une opération de qualité au vu de l'état de cette structure, l'absence du financement final de l'ensemble du projet, et enfin le fait que les travaux de mise hors d'eau de ce bâtiment ne sont pas commencés à ce jour, les empêchent de se prononcer favorablement.

Pour le projet d'assainissent de la Cité St Beauzire :

En raison de l'incertitude sur le transfert de compétence de l'assainissement, ils souhaitent attendre les informations complémentaires concernant les procédures et les derniers décrets.

Ils font aussi observer que l'estimatif de 430 000 Euros HT ne comprend pas les réseaux secs.

Pour Le projet du remplacement Chauffage de la SDF ou Mairie :

Concernant la salle des fêtes, ils estiment qu'il est indispensable de mettre ce bâtiment hors d'eau avant d'installer un nouveau système de chauffage qui nécessitera aussi une isolation thermique pour une efficacité optimale. Pour mémoire, cette proposition a été rejetée précédemment pour les mêmes raisons.

Pour la mairie, nous avons obtenu un fond cantal solidaire en 2022 d'un montant de 5000 euros qui a été transféré au camping.

De plus, pour l'ensemble de ces projets : les délais pour présenter d'autres demandes de subventions, recevoir les notifications des montants des aides, assurer le financement du reste à charge, effectuer les études obligatoires et respecter toutes les procédures leur semblent insuffisants pour pouvoir transmettre aux nouveaux élus des dossiers aboutis en mars 2026.

Pour toutes ces raisons, ces huit conseillers ne souhaitent pas engager la commune sur ces trois dossiers à un an des prochaines élections municipales ,malgré l'intérêt qu'ils portent également à ces projets .

Mme Clavel Sylvie

Adjointe



M Mosser Louis

Adjoint



M Spinouze Damien

Adjoint



Mme Amblard Maryline

Conseillère municipale



M Malbec Jackie

Conseiller Municipal



Mme Peythieu Dominique

Conseillère Municipale



M Borderie Loïc

Conseiller Municipal



Mme Dumas Laëtitia

Conseillère Municipale

